

# VUS D'ENSEMBLE DES SERVICES

## CARTE VISA LOEB CLUB

	VISA LOEB Club Carte de crédit (bleue/gold)	Visa LOEB Club Carte de crédit «light» (bleue/gold)	Visa LOEB Club Carte prépayée (bleue/gold)
Bonus sur volume d'achat (envoi annuel de la carte cadeau LOEB)	LOEB Club (bleue): 0,5% du chiffre d'affaires Visa en dehors de l'univers LOEB LOEB Gold Club (gold): 1,0% du chiffre d'affaires Visa en dehors de l'univers LOEB		
Cotisation annuelle – carte principale	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Cotisation annuelle – carte additionnelle	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Activation du compte	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Première recharge du compte	x	x	Gratuit
Recharge additionnelle du compte (max. CHF 10 000 d'avoir)	x	x	1%, min CHF 2
Option de paiement par acompte	2,5%, min CHF 50	x	x
Taux annuel*	12%	12%	x
Transactions en devises étrangères	2%	2%	2%
Transactions en CHF à l'étranger	2%	2%	2%
Retrait d'espèces**	3,75% Min. CHF 5 (territoire national) Min. CHF 10 (étranger)	x	3,75% Min. CHF 5 (territoire national) Min. CHF 10 (étranger)
Versements au guichet postal	CHF 3	CHF 3	CHF 3
Carte/code PIN de remplacement	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Frais de rappel	CHF 20	CHF 20	CHF 20
Franchise en cas d'abus	Max. CHF 100	Max. CHF 100	Max. CHF 100
Facture électronique	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Facture papier	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Réimpression du relevé mensuel (par réimpression)	CHF 10	CHF 10	CHF 10
Remboursement sur le compte postal ou bancaire	CHF 20	CHF 20	CHF 20
Rétrofacturation non autorisée	CHF 20	CHF 20	CHF 20
Ligne d'assistance téléphonique 24h/24	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Recherche d'adresse	CHF 25	CHF 25	CHF 25
Carte et espèces de secours	Inclus	Inclus	Inclus
MyOnlineServices (service client en ligne et app.)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Verified by Visa	Gratuit	Gratuit	Gratuit

\* Le taux d'intérêt correspond au taux déterminé conformément à l'ordonnance relative à la loi sur le crédit à la consommation (OLCC) et peut être adapté chaque année. La modification du taux annuel est communiquée au détenteur de la carte sur la facture ou toute autre forme de communication appropriée.

\*\* Les transactions de loterie (à l'exception de Swisslotto/Loterie Romande), de paris et de casino sont considérées comme des retraits d'espèces (gambling). Les frais minimaux de CHF 5 ou CHF 10 ne s'appliquent pas aux transactions de loterie, de paris et de casino.